

Construction
terras

A M. Nicolopoulos, ministre.

17 avril 72

87

[Le 17 avril, instances du Directeur de l'École auprès de M. Nicolopoulos, ministre de l'Intérieur.]

Le 1^{er} juin, lettre au même, contenant :

« Le plan ci-joint m'avait été remis par M. Tsimis. La partie limitée par une ligne rouge fut achetée par l'état de M. Cléanthis. Il paraît que la propriété de la partie touchant aux Haghio-taphitica [terrain du couvent du S^t Sepulchre de Jérusalem] est contestée. Mais je crois que tout le reste est hors de contestation.

J'ai marqué par une ligne verte la partie qui conviendrait pour la construction de l'École, c'est la plus élevée et celle qui a le moins de valeur.

Je vous prie, M. le M., d'examiner le plus tôt possible

- 1^o Si ce terrain peut nous être cédé
- 2^o Si la propriété est incontestable. — Dès lors je vous demanderai si, en attendant le vote de la Chambre, il ne serait pas possible d'y faire déposer, dès que le moment sera venu, les premiers matériaux de la construction.

[Le 19 juin, nouvelles instances auprès du ministre de l'Intérieur, la Chambre hellénique étant sur le point de se séparer.]

